Message du syndic

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Il semble, fort heureusement, que nous commençons à assister à la décrue de cette seconde vague épidémique, que l'on redoutait et qui est montée plus haut que la première.

Pour en venir à bout, nous n'avons pas d'autre choix que de redoubler de vigilance quant au respect des normes de sécurité sanitaire - gestes simples que nous commençons tous à bien connaître!

Plusieurs secteurs d'activité sont durement touchés par le deuxième semi-confinement. Malgré tout, pour notre entourage, pour la jeunesse, pour la communauté, nous devons essayer de faire preuve de positivité et de patience. Et bien sûr de solidarité. J'espère que nous pourrons nous sentir plus optimistes d'ici décembre, et qu'il nous sera possible de vivre les fêtes de fin d'année en famille, (presque) comme durant les années passées.

Prenez soin de votre santé ainsi que celle de vos proches !

Nils Monbaron, syndic de Romainmôtier-Envy

(Re)connaissez-vous votre ville?

Reconnaissez-vous ce bâtiment de Romainmôtier, fort peu médiéval ma foi, et pouvez-nous dire de quel quartier est prise la photo? A gagner, un bon d'achat d'une valeur de 20 frs auprès d'un commerce local !

Réponse à déposer dans la boîte du greffe communal ou à envoyer à commune@romainmotier.ch jusqu'au lundi 30 novembre. Le gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses. Les prix ne sont pas convertibles en espèces. Tout recours juridique est exclu.

Conseil général

Pour respecter la distanciation et bénéficier néanmoins d'un chauffage, le prochain conseil général aura lieu, mardi 1er décembre à 20h... à la grande salle de Croy.

Saint-Nicolas

Le programme de la fête, le 6 décembre à 17h sur la place du Bourg, sera défini en fonction des règles sanitaires du moment et affiché aux piliers publics. Une répétition de chant, pour les enfants (masques!), est prévue le 2 décembre à 16 h au Centre paroissial.

Greffe communal

Fermé du 20 au 29 novembre, le bureau communal reste atteignable par courriel (greffe@romainmotier.ch). Le greffe sera également fermé du 28 décembre 2020 au 8 janvier 2021.

Sapins de Noël

La distribution des sapins offerts par la Commune, agrémentée d'un vin chaud (apportez votre gobelet!), aura lieu le 12 décembre, de 11h-12h, sur la place. Les arbres resteront à disposition durant le week-end. Les commerçants qui désirent un sapin début décembre pour décorer leur devanture peuvent le commander auprès de Marc Benoit (079/289 97 20)

Déchetterie (Reculanne)

La Reculanne sera fermée les samedis 26.12.2020 et 02.01.2021. La zone "compost" reste cependant accessible en tous temps.

A croquer: un tour d'horizon romanomonastérien

Les commerces suivants restent ouverts et/ou proposent des livraisons . Profitez-en!

- L' épicerie & poste **La Musette** (024/453 10 53) vous accueille toute l'année (sauf lundis et jours fériés). Les jus de fruits panachés de L'autre temps (Orbe) sont en promotion et le service de commande de viandes, poissons et spécialités de pâtisserie a étendu son offre. Commandes spéciales pour petits plaisirs et repas de fête! Horaires: de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h en semaine, de 9h à 12h30 le week-end.
- Pour un repas festif à domicile, **Events & Saveurs** (022/366 01 53) vous propose des ingrédients frais et de saison, ainsi que de gourmandes alternatives. Outre le foie gras de canard mi-cuit maison et des Corbeilles artisanales à choix ou sur mesure, différents bons-cadeaux sont disponibles pour les Fêtes.
- La rôtisserie **Au Gaulois** (024/453 14 89) propose plats et menu à l'emporter du mercredi au dimanche. Commande avant 11 heures pour le repas de midi (retrait entre 11h30 et 13h30) et avant 18 heures pour le soir (retrait entre 18h30 et 20h30).
- La boulangerie **Fleur de Farine** est ouverte du mercredi au dimanche de 7 à 13 heures. Réservation des produits conseillée (024/453 16 06).
- Pizzas, tartare, burgers, frites et salade, le tout à l'emporter, sont disponibles au **Restaurant de la Gare** (024/453 10 60). Du lundi au samedi de 11h30 à 14 heures et de 18h30 à 21 heures.
- La **Brasserie** est ouverte les samedi et dimanche de 15h à 18h pour vous permettre d'acheter à l'emporter nos bières artisanales, du vin des 13 Coteaux et du cidre de Romainmôtier. www.brassemortier.ch
- Vous trouverez enfin différents produits locaux au self de la **Ferme Perreaud** (076/325 09 65, livraison possible).

Merci pour votre précieux soutien, qui permet aux commerçants d'ici de continuer à aller de l'avant !

Groupe Solidarité

L'équipe qui s'est dévouée le printemps dernier pour faire les courses des personnes "à risque" ou confinées est toujours active! Que ce soit pour aller à la pharmacie ou à un rendez-vous de médecin, si vous êtes momentanément sans possibilité de vous déplacer seul(e) ou d'avoir de l'aide de votre entourage, vous pouvez contacter le responsable de ce groupe d'aide (Leo Piguet, leopiguet@romainmotier.ch, 079/441 54 24). Pour d'autres demandes, veuillez contacter Yves Mouquin (yves.mouquin@romainmotier.ch, 079/38 47 07).

Pour une bonne cohabitation chiens-bipèdes...

Les chiens sont toujours plus nombreux dans notre commune. Merci à leurs propriétaires d'observer les mesures préconisées par le Règlement de police, en particulier:

- chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique;
- sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui;
- il est interdit d'introduire des chiens dans le cimetière ainsi que dans les magasins d'alimentation et dans les cuisines des restaurants;
- dans les jardins, parcs publics, terrains de sport, les chiens doivent être tenus en laisse;
- les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leur chien dans tout le périmètre bâti de la commune, ainsi que le long des sentiers et itinéraires de promenade. Ils ne les laissent uriner ni contre les bâtiments, ni contre les plantations;
- les propriétaires ne laissent pas leur chien s'ébattre dans les champs cultivés et les pâturages;
- les propriétaires sont tenus d'assurer les soins nécessaires à leur animal. Il est notamment obligatoire de traiter régulièrement les chiens contre les tiques.